

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE TRANSPORT  
INTELLIGENTS – NATURE MIXTE

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à développer et à déployer le gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligents. Le projet comprend les honoraires professionnels pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, le déplacement d'utilités publiques, l'embauche de personnel ainsi que l'achat et l'installation du mobilier et des équipements du Centre de gestion de la mobilité intelligente ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes.
- 2.** Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.
- 3.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**4.** Le projet décrit aux articles 1 à 3 est localisé à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**5.** Le coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 1 500 000 \$.

**TOTAL : 1 500 000 \$**

Annexe préparée le 7 février 2024 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Service du transport et de la mobilité  
intelligente